

Conseil d'école maternelle La Fontaine

15 octobre 2015

Étaient présents :

Mme Gonsard (directrice), Mmes Guéry, Romann, Blanchard, Tassin, Jegen, Parisot, Rizzi, Pacini, Mequignon (les professeurs),
Odette Da Silva et Christèle Gilles (ATSEM)
M. Durand (Maire adjoint en charge des affaires scolaires),
Mmes Pot et Labrière (UPEIW), M. Roy (PEEP), Mmes Potin-Elnaggar et Frédérique Obbatif (APEEF), Mmes Sciardis, Mouret, Guérin, Bourgeois-Joëts (FCPE).

Étaient excusées :

Mme Deslaurier (Inspectrice de l'Éducation Nationale)
Mme Slomianovski (professeur)
Mme Keller (PEEP)

Stéphanie Mouret est désignée secrétaire de séance.

Présentation de l'école :

L'école maternelle La Fontaine se trouve dans la **circonscription d'Athis-Mons** dont l'inspectrice est Mme Deslaurier.

Si les parents souhaitent poser une question, il faut s'adresser tout d'abord à l'enseignant , puis à la directrice de l'école, puis à Mme l'Inspectrice qui aura la charge de contacter si besoin elle-même le Directeur d'Académie.

Le Conseil d'École présente l'école et son fonctionnement. Il émet des réflexions sur les décisions à prendre pour les élèves de l'école.

L'école compte à ce jour 263 élèves, 12 professeurs des écoles et 8 ATSEM et 1 ATSEM en apprentissage.

Les classes se composent de la façon suivante :

Classe	Effectif	Professeurs	ATSEM
1	28 PS	Mme JEGEN Isabelle	Mme BENALI Karima
2	28 PS	Mme ROMANN Ludivine	Mme DA SILVA Odette
3	28 PS	Mme PARISOT Marie	Mme NUNES Nure
4	18 PS / 10 MS	Mme BLANCHARD Nawoïle	Mme BENARD Laëtitia
5	29 MS	Mme SLOMIANOWSKI Julie Mme GONSARD Tiphaine	Mme VOILMY Nathalie
6	29 MS	Mme GUERY Carole- Laure	Mme SACKO Fatoumata (Lundi/Mardi) Melle KERHOUCHE Salya (Mercredi/Jeudi/Vendredi)
7	8 MS / 23 GS	Mme RIZZI Elise	Mme GILLES Christèle
8	31 GS	Mme PACINI Agnès Mme MEQUIGNON Camille	Melle KERHOUCHE Salya (Lundi/Mardi) Mme SACKO Fatoumata (Mercredi/Jeudi/Vendredi)
9	31 GS	Mme TASSIN Delphine	Mme FIGUEROA Flor

Mme GILLES Christèle, qui travaillait l'an dernier sur l'école Victor BALOCHE, a accepté de venir en renfort dans notre école pour cette année scolaire et Melle KERHOUCH Salya a été embauchée en apprentissage.

Remplacements des professeurs absents :

Un enseignant « brigade », M. Bousquet, dont la fonction est d'effectuer des remplacements longs est rattaché à l'école et intervient dans les classes lorsqu'il n'est pas déjà en remplacement.

En cas d'absence de courte durée, 5 enseignants « ZIL » affectés à toute la circonscription peuvent intervenir.

Gestion des ATSEM :

Toutes les petites sections sont au rez-de-chaussée.

Il est difficile d'affecter les ATSEM : Il faut que soient assurés un service de soin à chaque récréation, l'accompagnement de chaque classe au gymnase, tout en évitant un éventuel isolement.

Un nouveau changement est prévu en raison des prochaines modifications des locaux pour éviter un problème d'isolement (présenté dans le tableau ci-dessus).

Fatoumata Sacko partagera son temps entre les classes 6 et 8. Son service sera complété à mi-temps par une apprentie ATSEM dont le statut impose certaines contraintes.

2 classes ne seront pas systématiquement accompagnées d'une ATSEM : en classe 6 et en classe 8. Cela pose en particulier des problèmes de sécurité pour les déplacements aux toilettes. Une demande est faite pour installer une barrière en haut des escaliers concernant ces classes.

La répartition des locaux est inchangée depuis de nombreuses années et l'absence d'ATSEM à temps complet dans chaque salle – y compris celles qui sont isolées - pose de nouveaux problèmes.

Partenaires de l'école :

- la Mairie : elle gère les travaux, la restauration, la gestion des ATSEM

Mme Schagené a assuré la rentrée, en particulier en permettant la livraison du mobilier dans les salles. M. Denisard gère les travaux en général, dont la couverture et la fermeture du préau.

- Les associations de parents d'élèves : 4 sièges reviennent à la FCPE, 2 à la PEEP, 2 à l'APEEF et 1 à l'UPEIW.

Le taux de participation aux élections du 9 octobre a été de 32% (inférieur à l'année précédente). Le vote par correspondance a été très important.

Règlement intérieur :

Il n'a pas changé sauf dans sa présentation. Il comporte désormais la charte de la laïcité.

Le règlement est à **signer : les parents doivent en prendre connaissance.**

Points importants :

Les horaires : Passés les premiers jours, les familles sont à l'heure.

A partir de 8h30, les élèves sont gardés au portail et les adultes de l'école accompagnent les enfants dans les classes.

Le règlement rappelle qu'il est interdit de porter des bijoux, des écharpes, des ceintures, des bretelles et qu'il est interdit d'apporter des jouets.

Aux heures de sortie, le portail est ouvert un peu plus tôt pour que les parents récupèrent les enfants à 16h pile et leur permettre un accès rapide à l'élémentaire si besoin.

Il est procédé au vote : le règlement est adopté à l'unanimité.

Le plan vigipirate est toujours en vigueur : cela impose en particulier la présence d'une personne au portail.

Cette personne (professeur ou atsem) est attendue en classe ensuite. Il est donc nécessaire de respecter les horaires (y compris le midi) pour permettre une prise de poste en classe rapide. Il est impossible d'augmenter l'amplitude horaire d'ouverture du portail.

La charte de la laïcité est affichée à l'extérieur de l'école en plus de figurer dans le règlement intérieur.

Le mercredi 9 décembre, la demi-journée sera banalisée pour mener des actions sur la laïcité à l'école. Les actions/activités sont en cours de définition par l'équipe enseignante. Les parents seront invités à entrer dans l'école. Mme l'Inspectrice d'Académie formulera une demande auprès de la municipalité pour permettre l'accès des parents.

Organisation du temps scolaire :

Le découpage d'une journée type a été exposé lors de la réunion de début d'année organisée par chaque enseignante.

Il y a **2 horaires de récréations le matin** : 9h55 - 10 h25 et 10h 30 - 11h.

Il n'y a pas assez de place pour utiliser les vélos occupée par les modulaires dans la cour.

La petite cour donnant sur le réfectoire est utilisée par les élèves de petites sections. Les petits sont ainsi « préservés » des MS et des GS.

Une cabane en bois y a été installée pour stocker des vélos adaptés à leur taille.

Les enseignantes souhaitent formuler une demande de budget pour acheter des jeux de cour et aménager cet espace.

Restauration : deux services sont proposés

Une petite récréation est proposée si besoin l'après – midi pour les MS et les GS.

Toutes les classes ont un créneau de **45 minutes d'EPS au gymnase** auquel elles se rendent en car.

En cas de pluie, la salle de motricité est utilisée. En cas de grand froid, le temps de récréation est réduit.

À la fin de la journée, les Atsem commence **le ménage** de 16h à 16h30. Il est nécessaire de quitter rapidement les lieux en fin de journée afin de permettre aux ATSEM de terminer leur journée de travail à l'heure. Elles n'ont qu'1/2h de pause dans la journée.

Mise en place des nouveaux programmes :

Lors de la réunion de début d'année, les enseignantes ont présenté les nouveaux programmes.

La création d'un cahier de réussite mis en place de la PS à la GS établira la progressivité des attendus sur chaque niveau.

Un nouveau projet d'école est à élaborer pour les 3 années à venir et sera présenté lors du deuxième conseil d'école en détail. Voici les premières pistes de réflexion :

- Travail sur le langage en lien avec des œuvres d'art,
- le développement de la compréhension,
- des actions sur l'autonomie et la solidarité.

Travaux :

Toutes les **commandes passées** avant les vacances d'été ont été reçues. Les enseignantes sont dans l'attente d'une commande passée en septembre. D'autres commandes sont également en cours. Le mobilier scolaire et les lits superposés sont arrivés.

Toutes les PS sont accueillis au dortoir : il n'y a **pas eu de problème de manque de lit** depuis la rentrée comme cela avait été craint en fin d'année dernière.

Deux bâtiments modulaires ont été installés cet été. Ils n'ont ni point d'eau ni sanitaires pour des raisons de raccords impossibles au réseau existant.

Il manque toujours les porte-manteaux. Il est interdit de percer les murs et cloisons des bâtiments. Le fournisseur doit installer un système de rail, malgré les nombreuses relances réalisées il n'est toujours pas intervenu (fixés pendant les vacances d'automne). Pour l'instant, les manteaux sont posés sur le banc mais cela pose des problèmes. En particulier, il n'y a pas de couloir pour gérer l'habillement par les parents : les enseignantes doivent prendre du temps sur le temps scolaire pour permettre aux enfants de s'habiller afin de sortir vêtus.

Questions des représentants des parents d'élèves :

Ils souhaitent savoir si des points d'eau seront installés dans les modulaires.

Cela dépend du système d'évacuation. La Mairie étudie une autre option : étendre les toilettes au fond du couloir.

Ils souhaitent savoir si les bâtiments modulaires sont réellement provisoires, comme cela avait été annoncé au départ. Qu'en est-il des projets d'agrandissement de l'école ?

M. Durand répond qu'il faut aussi considérer les effectifs et la situation de l'école élémentaire qui est à 5 inscriptions près de l'ouverture d'une nouvelle classe, il n'est donc pas impossible que les modulaires soient encore présents l'an prochain.

Ils souhaitent savoir ce que les enseignantes pensent des bâtiments modulaires. Le constat n'est pas bon : cela engendre une réduction de la taille de la cour, une perte de temps due à l'équipement des enfants, un besoin d'organisation supplémentaire. L'absence d'un point d'eau pose aussi de réels problèmes.

Projet de fermeture du préau

Le préau va devenir une salle de motricité. L'actuelle salle de motricité deviendra une salle de classe, dès la fin des travaux prévue fin décembre. L'une des classes des bâtiments modulaires sera alors transférée dans l'ancienne salle de motricité.

Un maître supplémentaire a été affecté en élémentaire pour s'occuper des enfants non francophones. Il exerce actuellement en salle des maîtres. Il occupera alors la classe du bâtiment modulaire libérée.

La classe de maternelle restant dans le bâtiment modulaire a besoin d'une ATSEM à temps plein pour éviter l'isolement.

Les tables qui équiperont le bâtiment modulaire seront adaptables pour que puissent être accueillis des maternelles ou des élémentaires. Les travaux ont été votés en urgence, les délais sont raccourcis. Il est prévu 1 mois et demi à 2 mois de travaux.

Pendant les travaux, il faut respecter le fléchage et le nouvel itinéraire pour ne pas déranger l'entrée des classes situées dans le couloir.

Il n'y a pas de sonnette au nouveau portail : les enseignantes s'arrangent pour accueillir les parents d'enfants malades. Il est impossible pour les enseignantes d'aller ouvrir le portail lorsqu'elles sont en classe. Pour faciliter les communications, les enseignantes demandent s'il est possible d'installer un téléphone en salle des maîtres.

Coopérative scolaire :

Il y a une erreur comptable sur l'exercice 2014/2015 (3,72€ de trop). C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu d'appel à dons auprès des familles en cette première période. Cela sera fait au mois de novembre.

Les photos de classe seront faites le mardi 17 et le jeudi 19 novembre. Les bénéfices seront versés sur le compte de la coopérative.

La coopérative permet de financer des sorties, différents achats de matériel.

Une sortie a eu lieu cette année pour les moyens qui n'avaient pas pu partir au mois de juin en raison de la canicule (ferme de la Ferté-Alais le mardi 6 octobre).

Une prospection pour le spectacle de fin d'année est en cours.

Aucune classe transplantée n'est prévue cette année pour l'école maternelle. L'an dernier, une mutualisation des fonds élémentaire/maternelle La Fontaine avait été faite. Ainsi deux classes de l'école maternelle ont pu partir pendant une semaine parce qu'une classe de l'élémentaire avait cédé sa place.

L'enveloppe allouée par la maire est de 50 euros par élève de chacune des écoles de la commune.

Les représentants des parents d'élèves font remarquer que Wissous a 3 écoles distinctes et qu'en matière de classes de découverte, il n'y a pas lieu de faire un compromis qui se limiterait à 2 écoles. Si dans le futur les 3 écoles souhaitent faire partir des classes de découverte, soit chacune des 3 écoles est doté d'un budget égal aux autres, soit il y a un compromis fait entre les 3 écoles.

Pause méridienne

Organisation et changements à venir

Il y a 2 services de restauration :

- de 11h50 à 12h50 : il s'agit du repas des PS qui vont faire la sieste à 13h15 après une petite récréation,
- de 12h50 à 14h : c'est le repas des MS et des GS.

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur la possibilité d'accueil des PS qui ne mangent pas à la cantine à 13h15 pour leur permettre de faire la sieste.

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur la possibilité d'accueil des PS qui ne mangent pas à la cantine à 13h15 pour leur permettre de faire la sieste à l'école. Si les parents de PS souhaitent que leur enfant aille à l'école l'après-midi, l'accueil ne peut se faire qu'à 13h50 ce qui perturbe les autres élèves déjà installés et réduit le temps de sieste de l'élève qui arrive à 13h50. A ce jour, aucun parent de PS mangeant chez lui n'a fait de demande de retour à l'école à 13h50 pour la sieste. Avancer l'heure de retour des PS à 13h15 poserait des problèmes d'organisation aux animateurs. Il est impossible aujourd'hui de récupérer les enfants à 13h15 dans le cadre du plan vigipirate.

Après la cantine, les élèves sont ramenés dans la cour vers 13h50.

En cas de retard, après 14h, l'accueil se fait directement dans les classes.

Après le 1^{er} service, les ATSEM signalent des délais très courts pour faire manger les enfants, ranger et nettoyer les tables. Il y a 2 adultes pour 25 enfants.

Il faudrait compter au moins 3/4h pour manger et 1/4h pour ranger et nettoyer

Les MS et les GS sont moins en retard qu'en début d'année.

Les 2 classes de GS qui déjeunaient au réfectoire de l'école Baloche n'iront plus. Le réfectoire de La Fontaine va être réorganisé. Les parents concernés ont été avertis du changement par courrier de la Mairie.

En ce qui concerne la suppression de repas alternatif au porc supprimé pour le mois d'octobre et pour l'avenir, un animateur est responsable de la vérification de l'assiette des enfants dont les parents ont coché « repas sans porc » sur la fiche d'inscription à la cantine.

Afin d'éviter une surcharge de travail des animateurs, la Mairie autorise désormais les parents à aller chercher leurs enfants eux-mêmes dans la cour de 13h à 13h30 le mercredi.

M Durand réaffirme sa volonté, annoncée dès sa prise de fonction, de remettre en place une commission périscolaire.

Divers

M. Durand est prêt à rencontrer tous les parents qui ont des remarques ou des demandes à faire. Il faut contacter le secrétariat de la Mairie pour prendre rendez-vous avec lui.

M. Durand propose aux enseignants et aux parents d'élèves de participer au **Téléthon 2015**.

La Caisse des écoles, dont M. Durand est vice-président, participe de façon régulière aux actions menées en faveur du Téléthon. Une association Téléthon-Wissous a été créée autour des sapeurs-pompiers, de la police municipale, du Running Club et d'une association franco-portugaise de la commune. Il souhaiterait aussi associer l'école et/ou les associations de parents d'élèves. Il s'agirait de vendre des gâteaux et de reverser les recettes au Téléthon. Cette action se déroulerait la semaine précédant le week-end des 4 et 5 décembre.

L'équipe enseignante divisée sur la question propose de mener ces actions à partir de 16h en dehors des heures de classe.

Les associations de parents d'élèves sont réservées : elles se sentent plus légitimes, en tant que tels, à mener des actions au profit de l'école, de la coopérative scolaire par exemple. Il leur semble que ces actions au profit du Téléthon si elles ne sont pas relayées auprès des enfants par les professeurs sont davantage des actions à mener en tant que citoyens de la ville. Les représentants interrogeront toutefois leurs adhérents pour connaître leur position sur la question.

Wissous glace sera reconduit cet hiver : l'aménagement du grand plateau du Cucheron débutera dès le 7

décembre. La manifestation se terminera le 03 janvier. Du 14 au 19 décembre. Durant cette période, la Mairie met à la disposition des écoles les salles de tennis de table, le dojo et la salle de gymnastique. L'accès à la patinoire sera possible pour les scolaires.

La navette permettant d'emmener des enfants éloignés de l'école ne semble pas pleine alors que des enfants attendent de pouvoir en profiter pour se rendre à l'école ou rentrer chez eux.

M. Durand explique que des familles ont réservé des places qui ne sont pas forcément occupées par les enfants. Il y a donc une étude qui sera faite, avec demande auprès des familles pour pouvoir optimiser les places de car. Ce ne sera qu'après qu'il pourra être fait une demande au STIF d'attribution d'un autre car.

Les prochains Conseil d'École auront lieu le 16 février et le 3 juin.